

L'ÉTÉ DE LA BIODIVERSITÉ. À la découverte du parc de la Fontaine aux fées à Talant.

Un site naturel remarquable

Aux portes de Dijon, sur la commune de Talant, un sentier permet de découvrir la flore et la faune des milieux calcaires.

Il y a environ 160 millions d'années, une grande partie de la Bourgogne était recouverte par une mer peu profonde. Les débris d'animaux et les algues se sont accumulés dans le fond. L'histoire géologique a fait le reste : compactage et érosion ont formé nos roches calcaires. Quelques millions d'années plus tard, près de la moitié de la Bourgogne repose sur des terrains calcaires.

Aux niveaux les plus bas, nous sommes en présence de calcaires très durs dont la pierre fut utilisée pour la construction de bâtiments..., c'est aussi là que se développent les pelouses calcaires.

Faune et flore caractéristiques

En fond de combe se succèdent arbres et arbustes. Les arbrisseaux à baies (Églantier, Aubépine, Troëne, Prunier de sainte Lucie) sont de véritables garde-manger pour les oiseaux.

Les milieux naturels sont rarement figés : ils évoluent en fonction des conditions de sol, de climat et d'exposition. Le buis a colonisé en partie les éboulis et les pelouses, créant ainsi un nouveau milieu : la buxaie.



Le buis a colonisé en partie les éboulis et les pelouses, créant ainsi un nouveau milieu : la buxaie. Photo CENB

Avec l'implantation du buis, certaines espèces apparaissent comme le Baguenaudier et l'Amelanchier commun dont les baies vont attirer les oiseaux. Lorsqu'elle se densifie, la lande à buis laisse peu de place aux autres es-

pèces végétales et devient donc pauvre en espèces. Sur le site, vous pourrez aussi découvrir certaines orchidées et divers papillons. La petite source de la Fontaine aux fées abrite des tritons et autres amphibiens.

Sur le site, vous pourrez aussi découvrir certaines orchidées et divers papillons

Dans un milieu calcaire, la roche ne retient pas l'eau. Les eaux de pluies s'introduisent dans les fissures, creusent la roche et se frayent un chemin pour ressortir plus loin au niveau d'une couche imperméable et former une source ou rejoindre une rivière. Ce réseau d'écoulement souterrain est appelé réseau karstique.

La protection du site

Face à la pression urbaine, dès 1979, la ville de Talant (propriétaire du site) prend une première mesure de protection en créant la charte du parc de la Fontaine aux fées. Celle-ci fixe un cadre de politique générale et quelques règles de pro-

tection de la nature : interdiction de transformations irréversibles, sentiers et circulation réglementés... En 1994, un arrêté préfectoral de protection de biotope est pris. Les règles de préservation du site (interdiction de construction, de modifications de terrain, de destructions d'espèces animales et végétales) entrent ainsi dans un cadre légal : celui de la loi relative à la protection de la nature.

Parce qu'il est tout aussi important de mieux connaître le patrimoine naturel du parc de la Fontaine aux fées, la même année, la commune passe une convention de gestion avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Si vous voulez en savoir plus

Renseignements à la Mairie de Talant : 03.80.44.60.00 et sur : <http://www.ville-talant.fr>, ou auprès du Conservatoire : Chemin du Moulin des Étangs, 21600 Fenay, Tél. : 03.80.79.25.99 ou sur www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr

La ville de Talant a également édité un livre vert dans lequel vous trouverez des informations complémentaires sur le parc de la Fontaine aux fées.

Un sentier découverte a été tracé.
Durée de la visite : 1 heure.
Saison la plus favorable : printemps.
Des visites guidées peuvent être organisées sur demande.

Retrouvez la plaquette du site sur <http://www.csnb.fr/> et sur www.bourgogne-nature.fr

